

DEMANDE DE TELEASSISTANCE

NOM _____ PRENOM _____

DATE DE NAISSANCE _____

TELEPHONE _____

ADRESSE _____

COMMUNE : LANTON CP : 33138

TEL POUR PRISE DE RENDEZ-VOUS _____

Date,
Nom et signature

Partie réservée à l'administration

OPTION LOCATION :

	Coût TTC*	à la charge de l'abonné	à la charge du CCAS
<u>Droit d'entrée (à l'installation)</u>	30,00 €30€.....0€.....
<u>Abonnement au Service/mois</u>	24,00 €

*Tarifs au 01/01/2016

Règlement Intérieur

Téléassistance

Le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS), dans le cadre de ses activités d'aide à la personne sur le territoire, propose un service de téléassistance associé au prestataire Présence Verte, qui en assure l'installation et l'assistance.

Cette prestation vise à favoriser le maintien des bénéficiaires dans leur cadre de vie habituel. Elle permet aussi de sécuriser et de rassurer le bénéficiaire ainsi que son entourage.

1. Condition d'admission

Ce service est accessible à toutes personnes retraitées, handicapées ou en perte d'autonomie, domiciliées sur la commune de Lanton.

Toutes les personnes utilisatrices de ce service doivent fournir :

- La fiche d'inscription complétée
- Une photocopie d'une pièce d'identité
- Un justificatif de domicile de moins de 3 mois
- Une photocopie du dernier avis d'imposition

2. Fonctionnement du service

Le système de Téléassistance comporte, en plus d'un médaillon, un appareil transmetteur, installé chez le bénéficiaire et relié via la ligne téléphonique à la centrale d'écoute de Présence Verte. Quelle que soit l'heure, au déclenchement volontaire ou non de l'assistance, le service vous recontactera. Le dispositif permet une veille 24/24 heures, et le déclenchement rapide d'une intervention adaptée des secours en cas de nécessité.

2.1 Inscription

L'inscription se fait auprès du CCAS de Lanton qui transmettra directement votre demande auprès de Présence Verte. Le prestataire prendra contact avec vous pour la mise en place du matériel à votre domicile.

Le bénéficiaire devra inscrire ci-dessous jusqu'à 4 personnes de son entourage s'engageant à lui porter assistance rapidement en cas de problème :

Nom/ Prénom:	Lien :
Adresse:	
Téléphone:	

Nom/ Prénom:	Lien :
Adresse:	
Téléphone:	

Nom/ Prénom:	Lien :
Adresse:	
Téléphone:	

Nom/ Prénom:	Lien :
Adresse:	
Téléphone:	

2.2 Annulation ou modification

En cas de résiliation ou de modification de ce service le bénéficiaire doit prévenir le CCAS de Lanton au numero suivant 05.56.03.86.11 .

Le CCAS est joignable aux horaires d'ouverture : le lundi, mercredi et vendredi de 8h45 à 17h00 et le mardi, jeudi de 8h45 à 12h30.

3. Facturation

Une facturation mensuelle est établie par le prestataire et adressée directement au bénéficiaire. Celle-ci inclut la participation du CCAS. Le règlement s'effectue directement auprès de Présence Verte.

3.1 Tarification

Le prix de ce service est calculé en fonction des ressources des bénéficiaires. Il est revu annuellement. A défaut du justificatif, avis d'imposition ou avis de non-imposition, le tarif maximum sera appliqué.

Le bénéficiaire devra s'acquitter d'un droit d'entrée de 30€ ne bénéficiant d'aucune prise en charge.

TARIF 2016 DE L'ABONNEMENT : 24€/mois		% Prise en charge CCAS	Montant de l'aide par le CCAS	Solde à la charge du bénéficiaire
REVENU BRUT GLOBAL				
Couple	1 Pers			
0 à 1250	0 à 800	75%	18,00 €	6,00 €
1251 à 1800	801 à 1250	50%	12,00 €	12,00 €
1801 à 2400	1251 à 1800	25%	6,00 €	18,00 €
plus de 2400	plus de 1800			24,00 €

4. réclamations

En cas de litige concernant la qualité de la prestation, les bénéficiaires doivent en informer le C.C.A.S. de Lanton.

ATTESTATIONS

Je reconnais avoir pris connaissance du règlement intérieur et en accepte les conditions.

Fait en deux exemplaires

Date :

Signature :

Règlement Intérieur

Téléassistance

Le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS), dans le cadre de ses activités d'aide à la personne sur le territoire, propose un service de téléassistance associé au prestataire Présence Verte, qui en assure l'installation et l'assistance.

Cette prestation vise à favoriser le maintien des bénéficiaires dans leur cadre de vie habituel. Elle permet aussi de sécuriser et de rassurer le bénéficiaire ainsi que son entourage.

1. Condition d'admission

Ce service est accessible à toutes personnes retraitées, handicapées ou en perte d'autonomie, domiciliées sur la commune de Lanton.

Toutes les personnes utilisatrices de ce service doivent fournir :

- La fiche d'inscription complétée
- Une photocopie d'une pièce d'identité
- Un justificatif de domicile de moins de 3 mois
- Une photocopie du dernier avis d'imposition

2. Fonctionnement du service

Le système de Téléassistance comporte, en plus d'un médaillon, un appareil transmetteur, installé chez le bénéficiaire et relié via la ligne téléphonique à la centrale d'écoute de Présence Verte. Quelle que soit l'heure, au déclenchement volontaire ou non de l'assistance, le service vous recontactera. Le dispositif permet une veille 24/24 heures, et le déclenchement rapide d'une intervention adaptée des secours en cas de nécessité.

2.1 Inscription

L'inscription se fait auprès du CCAS de Lanton qui transmettra directement votre demande auprès de Présence Verte. Le prestataire prendra contact avec vous pour la mise en place du matériel à votre domicile.

Le bénéficiaire devra inscrire ci-dessous jusqu'à 4 personnes de son entourage s'engageant à lui porter assistance rapidement en cas de problème :

Nom/ Prénom:	Lien :
Adresse:.....	
Téléphone:	

Nom/ Prénom:	Lien :
Adresse:.....	
Téléphone:	

Nom/ Prénom:	Lien :
Adresse:.....	
Téléphone:	

Nom/ Prénom:	Lien :
Adresse:.....	
Téléphone:	

2.2 Annulation ou modification

En cas de résiliation ou de modification de ce service le bénéficiaire doit prévenir le CCAS de Lanton au numero suivant 05.56.03.86.11 .

Le CCAS est joignable aux horaires d'ouverture : le lundi, mercredi et vendredi de 8h45 à 17h00 et le mardi, jeudi de 8h45 à 12h30.

3. Facturation

Une facturation mensuelle est établie par le prestataire et adressée directement au bénéficiaire. Celle-ci inclut la participation du CCAS. Le règlement s'effectue directement auprès de Présence Verte.

3.1 Tarifification

Le prix de ce service est calculé en fonction des ressources des bénéficiaires. Il est revu annuellement. A défaut du justificatif, avis d'imposition ou avis de non-imposition, le tarif maximum sera appliqué.

Le bénéficiaire devra s'acquitter d'un droit d'entrée de 30€ ne bénéficiant d'aucune prise en charge.

TARIF 2016 DE L'ABONNEMENT : 24€/mois		% Prise en charge CCAS	Montant de l'aide par le CCAS	Solde à la charge du bénéficiaire
REVENU BRUT GLOBAL				
Couple	1 Pers			
0 à 1250	0 à 800	75%	18,00 €	6,00 €
1251 à 1800	801 à 1250	50%	12,00 €	12,00 €
1801 à 2400	1251 à 1800	25%	6,00 €	18,00 €
plus de 2400	plus de 1800			24,00 €

4. réclamations

En cas de litige concernant la qualité de la prestation, les bénéficiaires doivent en informer le C.C.A.S. de Lanton.

ATTESTATIONS

Je reconnais avoir pris connaissance du règlement intérieur et en accepte les conditions.

Fait en deux exemplaires

Date :

Signature :

